



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13	Date de convocation : 29/03/2024
Présents : 9	
Absents représentés : 1	
Votants : 10	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme MARTINS, Mme ETIENNE, Mme BÉDU, M. DIELENSCHNEIDER, Mme FRANÇOISE, M.
DROMAS, Mme BEELS

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU
Mme VALLET donne pouvoir à Mme JODIN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme JODIN, M. DE SOUSA José Pierre

Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

N° 2024-12 – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M57 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2023 (pas de décision modificative en 2023) ;

VU le compte administratif relatif à l'exercice 2023 ;

VU l'avis de la commission municipale « Actions sociales-Affaires scolaires et périscolaires-Petite enfance-Jeunesse » qui s'est réunie le 8 février 2024 ;

ENTENDU l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTATION :

1) Report en fonctionnement R 002	3 927,30 €
2) Report en investissement R 001	0,00 €
3) Virement au compte 1068	0,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 11 avril 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Arnaud BRUNET

Président du CCAS